

Cette liste de prix complète les "Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique" ainsi que les Conditions particulières en vigueur.

La liste de prix, les conditions générales, les conditions particulières ainsi que les tarifs en vigueur sont en tout temps à votre disposition. Ces documents peuvent être consultés et téléchargés à partir de www.romande-energie.ch.

Pos	Libellé	Prix hors TVA	Prix TVA Inclusive	Unité	
Contribution aux Coûts du Réseau (CCR), anciennement Finance d'Équipement					
1.100	BT	148.00	159.40	CHF/A	
1.101	MT	144.00	155.10	CHF/kW	
1.102	Armoire de raccordement pour manifestations	36.00	38.75	CHF/A	
1.103	Raccordement supplémentaire depuis un autre poste HT/MT	30.20	32.55	CHF/kW	
1.104	Contribution aux coûts du réseau réduite pour client BT, hors zone à bâtir, avec construction d'une station	36.00	38.75	CHF/A	
Contribution de Raccordement au Réseau (CRR) pour consommateurs / Producteurs, Raccordements basse tension (BT)					
<i>Forfait pour raccordements de 20 à 63 ampères (A)</i>					
2.102	Villa avec borne de raccordement	borne simple	4 496.00	4 842.20	CHF
2.103		borne multiservice	4 925.00	5 304.25	CHF
2.201	Villa sans borne de raccordement (borne fournie par l'installateur)		4 010.00	4 318.75	CHF
<i>Forfait pour raccordements de 80 à 160 ampères (A)</i>					
2.251	Villa avec borne de raccordement ou coffret encastré	borne simple/coffret	6 523.00	7 025.25	CHF
<i>Forfait pour raccordements d'immeubles d'habitation, commerciaux ou artisanaux de 40 à 160 ampères</i>					
2.301	Raccordement sur un compartiment du tableau de comptage (TGBT)		6 370.00	6 860.50	CHF
2.304	Plus-value sur raccordement de base pour la fourniture et pose d'un coffret apparent 160 A		611.00	658.05	CHF
2.305	Plus-value sur raccordement de base pour la fourniture et pose d'un coffret encastré 160 A		666.00	717.30	CHF
<i>Autres raccordements</i>					
2.351	Raccordement avec intensité supérieure à 160 A		Sur devis		
2.354	Forfait pour villa avec coffret encastré jusqu'à 63 A		4 496.00	4 842.20	CHF
2.358	Forfait pour un raccordement sur une cabine collective (max. 6 clients) (CHF par client)		3 252.00	3 502.40	CHF
2.359	Forfait administratif pour le branchement d'une installation de production sans modification du raccordement existant		266.00	286.50	CHF
Raccordements moyenne tension (MT)					
2.400	Contribution au branchement		Sur devis		
2.401	Prestations complémentaires demandées par le client		Sur devis		
Mesure de la qualité de tension					
2.456	Mesure de la qualité de tension		750.00	807.75	CHF
Raccordements temporaires et provisoires					
<i>Installations Provisoires</i>					
2.501	Montage / démontage d'installation provisoire de 20 A à 200 A		1 172.00	1 262.25	CHF
2.503	Installation provisoire de 80 A sur point de fourniture existant, transport et mise en place par un installateur-électricien		241.00	259.55	CHF
2.506	Installation provisoire avec intensité supérieure à 200 A		Sur devis		
2.507	Frais de location par mois de l'armoire pour une installation provisoire jusqu'à 80 A		25.00	26.95	CHF/mois
2.508	Frais de location par mois de l'armoire pour une installation provisoire de 80 A à 200 A		45.00	48.45	CHF/mois
2.509	Plus-value pour montage / démontage urgent d'une installation provisoire (80 A et 200 A), intervention dans les 4 jours ouvrables		400.00	430.80	CHF
<i>Raccordements temporaires pour manifestation</i>					
2.552	Contrat Exprès		Selon formulaire "tarif à forfait"		
2.553	Raccordement temporaire avec intensité supérieure à 200 A		Sur devis		

Comptage de l'énergie		Prix hors TVA	Prix TVA Inclusive	Unité
3.101	Changement de tarif sans remplacement du compteur / changement de programme	50.00	53.85	CHF
3.102	Relevé et facture intermédiaire sur demande client (relevé ponctuel)	60.00	64.60	CHF
3.103	Facture intermédiaire sur demande client avec index fourni par le client	15.00	16.15	CHF
3.104	Pose rapide d'appareil de comptage (temps d'intervention inférieur à 72h) ²⁾	115.00	123.85	CHF
3.105	Intervention pour défaut de paiement	60.00	64.60	CHF
3.106	Remise en service de la fourniture dans la même journée durant les heures ouvrables ²⁾	115.00	123.85	CHF
3.107	Remise en service de la fourniture 1 jour après la demande	65.00	70.00	CHF
3.108	Remise en service de la fourniture 2 jours après la demande	50.00	53.85	CHF
3.109	Remise en service de la fourniture dans la même journée hors des heures ouvrables ²⁾	140.00	150.80	CHF
3.110	Compteur à prépaiement (taxe mensuelle)	35.00	37.70	CHF/mois
3.111	Renouvellement de la carte à puce du compteur à prépaiement ²⁾	30.00	32.30	CHF
3.112	Pontage sans autorisation ou mise en service abusive	185.00	199.25	CHF
3.113	Frais de rappel en cas de retard de paiement	13.95	15.00	CHF
3.114	Frais administratifs procédure contentieuse	46.45	50.00	CHF
3.115	Frais administratifs pour plan d'apurement	18.55	20.00	CHF
3.116	Déplacement inutile (intervention sur compteur/installation impossible)	50.00	53.85	CHF
3.117	Recherche de défauts de comptage, si erreur non imputable à RE	97.00	104.45	CHF/heure
3.118	Remise en ordre d'erreurs tiers, sur demande client	97.00	104.45	CHF/heure
3.119	Déplacement pour vérification ou contrôle d'index sur demande client	50.00	53.85	CHF
3.120	Contrôle d'exactitude du compteur	291.00	313.40	CHF
3.121	Location mensuelle d'un compteur ou d'un télérelais non utilisé	2.80	3.00	CHF/mois
3.122	Déconnexion et reconnexion d'un compteur sur demande client (appartements de vacances, transition gros œuvre vers finition)	97.00	104.45	CHF
3.123	Remise en service de la fourniture le jour même, suite à un emménagement non annoncé ²⁾	115.00	123.85	CHF
3.124	Remise en service de la fourniture 1 jour après l'annonce d'emménagement non annoncée	65.00	70.00	CHF
3.125	Remise en service de la fourniture 2 jours après l'annonce d'emménagement non annoncée	50.00	53.85	CHF
3.126	Recherche de client qui a emménagé sans annonce	97.00	104.45	CHF/heure
3.127	Mise à disposition d'une interface pour transmission à des tiers des impulsions de comptage	975.00	1 050.10	CHF
3.128	Finance d'installation pour un comptage BT direct avec télérelève (hors plan tarifaire)	750.00	807.75	CHF
3.129	Finance d'installation pour un comptage BT indirect avec télérelève (hors plan tarifaire)	870.00	937.00	CHF
3.131	Abonnement mensuel pour un comptage BT direct avec télérelève (hors plan tarifaire)	26.00	28.00	CHF/mois
3.132	Abonnement mensuel pour un comptage BT indirect avec télérelève (hors plan tarifaire)	26.00	28.00	CHF/mois
3.136	Abonnement mensuel pour transmission de données 2G/3G/4G	5.00	5.40	CHF/mois
3.137	Antenne avec gain pour transmission des données 2G/3G/4G	239.60	258.05	CHF
3.138	Boîtier CU-ADP déporté pour transmission des données 2G/3G/4G	50.00	53.85	CHF
3.139	Dépose de compteur pour fin de fourniture	80.00	86.15	CHF/cpt

Contrôle des installations intérieures				
3.150	Frais administratifs 2ème rappel pour demande de rapport de sécurité (OIBT)	97.00	104.45	CHF
3.151	Frais administratifs de transmission à l'ESTI pour manque de rapport de sécurité (OIBT)	147.00	158.30	CHF
3.152	Frais administratifs de rappel aux installateurs (OIBT)	50.00	53.85	CHF
3.153	Contrôle sporadique selon OIBT, (en cas de défaut constaté chez le client)	97.00	104.45	CHF/heure
3.154	Prestations administratives sur demande	97.00	104.45	CHF/heure

Producteurs				
Comptage de l'énergie pour installation de production				
4.109	Supplément d'abonnement mensuel pour relevé trimestriel et traitement	2.80	3.00	CHF/mois
4.110	Supplément d'abonnement mensuel pour relevé mensuel et traitement	7.60	8.20	CHF/mois
Comptage de l'énergie pour la consommation propre collective avec communauté d'autoconsommation (CA et CA+)				
4.201	Finance d'activation pour l'administration d'une communauté d'autoconsommateur	150.00	161.55	CHF
4.202	Finance de passage d'un consommateur Hors/En CA	60.00	64.60	CHF
4.203	Abonnement mensuel pour l'administration d'une communauté d'autoconsommateurs (CA)	2.50	2.70	CHF/mois
4.205	Supplément d'abonnement mensuel pour traitement RPC	4.50	4.85	CHF/mois
4.206	Abonnement pour compteur de production P<30kVA	5.50	5.90	CHF/mois
4.207	Finance d'installation par compteur de production P<30 kVA	120.00	129.25	CHF
4.208	CA + : Supplément par compteur pour décompte et facturation	2.50	2.70	CHF/mois
4.209	CA + : Part prélevée sur l'énergie autoconsommée et facturée pour le compte du producteur	2.00	2.15	cts/kWh

Tarifs de reprise de l'énergie refoulée		Prix hors TVA	Prix TVA Inclusive	Unité
5.100	Reprise de l'énergie libre marché du courant vert photovoltaïque avec valorisation des Garanties d'Origines (GO) pour les installations P ≤ 100 kVA, ainsi que les installations 100 kVA < P ≤ 3 MVA mise en service avant 2021	8.16		cts/kWh
5.101	Reprise de l'énergie libre marché du courant vert photovoltaïque avec valorisation des Garanties d'Origines (GO) pour les installations 100 kVA < P ≤ 3 MVA mise en service dès 2021	7.20		cts/kWh
5.102	Reprise de l'énergie renouvelable avec valorisation des Garanties d'Origines (GO) ≤ 3MVA (éolien, biomasse, mini hydro)	8.16		cts/kWh
5.103	Reprise de l'énergie renouvelable sans valorisation des Garanties d'Origines (GO) ≤ 3MVA (photovoltaïque, éolien, biomasse, mini hydro)	6.04		cts/kWh
5.106	Reprise de l'énergie venant d'installations de couplage chaleur-force alimentées totalement ou partiellement avec des énergies fossiles	Prix mensuel moyen du marché spot Swissix		
5.107	Reprise de l'énergie renouvelable et non renouvelable P > 3 MVA ou > 5 GWh	Pas d'obligation de reprise		
<hr/>				
5.151	Reprise de l'énergie renouvelable P > 10 kVA ≤ 1 MVA pour les installations mises en service avant le 1er janvier 2006 (sauf entre 1992 et 1999) "FFS"	15.00		cts/kWh
5.152	Reprise de l'énergie renouvelable P > 10 kVA ≤ 1 MVA pour les installations mises en service entre 1992 et 1999 "FFS"	16.00		cts/kWh

Approvisionnement de remplacement				
<i>Tarif de fourniture de l'énergie pour l'approvisionnement de remplacement⁵⁾</i>				
6.100	Approvisionnement de remplacement basé sur l'heure pleine du tarif régulé Pro Terre Suisse, majorée de 30%	10.47		cts/kWh

²⁾Sous condition de la disponibilité des collaborateurs de Romande Energie.

⁵⁾ Tarif applicable pour une durée minimale de 1 mois à tous les clients ayant fait usage de leur droit d'éligibilité, mais n'étant pas sous contrat avec un fournisseur d'énergie. L'annonce du changement de fournisseur doit être parvenue au plus tard 10 jours ouvrables avant la fin d'un mois pour le mois suivant, faute de quoi l'application de ce tarif sera prolongée d'un mois supplémentaire. Le GRD se réserve le droit, en cas d'augmentation des prix de l'énergie sur les marchés durant l'année, d'adapter à la hausse la majoration.

TVA 7.7%. Les prix incluant la TVA sont uniquement indicatifs, seuls les prix hors TVA font foi.